



Le Mot du Maire

Le rôle de la municipalité est d'encourager et faciliter les projets. Cependant et cela est tout à fait normal, elle ne peut interférer dans la gestion des entreprises, qu'elles soient artisanales ou commerciales. Nos moyens d'agir vont vers le bâti jugé nécessaire au développement du commerce ou des services. C'est la raison pour laquelle, nous avons pris la décision lors du dernier conseil municipal de nous positionner pour le suivi ou l'acquisition de certains bâtis vacants avec vitrine commerciale et situés au cœur du bourg. L'objectif est d'en avoir la maîtrise et pouvoir les proposer aux futurs porteurs de projets afin de conserver l'offre commerciale.

A propos de la fermeture de la boulangerie, je ne doute pas d'une reprise. Entre temps, nous allons mettre à disposition un local au centre bourg pour un dépôt de pain et pâtisserie.

Concernant les équipements communaux, l'investissement le plus important sera la construction de l'école. L'esquisse présentée nous donne un aperçu de cette nouvelle école avec l'accent sur la qualité environnementale. Nous en profiterons également pour installer une chaufferie bois partagée entre la salle omnisport et l'école.

Jean-Luc LE TARNEC



La Mairie

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2005 sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais.

PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT

DÉCHETS VERTS MÉNAGERS DES PARTICULIERS :

RAPPEL

Sont appelés déchets verts ménagers les éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers pour l'entretien de leurs jardins et parcs.

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit toute l'année dans le département.



ABATTAGE D'ARBRES

Vous avez des arbres en limite de votre propriété et vous souhaitez les abattre. Nous vous conseillons de vous renseigner en Mairie car les arbres identifiés au PLU ne peuvent pas être abattus sans une déclaration préalable. Le dossier n'est pas compliqué à compléter, nos services sont là pour vous aider. Ceci éviterait des désagréments.

FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.



Plusieurs journées seront organisées en 2021 (printemps et automne).

Inscrivez-vous dès à présent auprès de la Mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur la commune, plus proche sera la formation.

Pour toute information complémentaire – FDGDON Morbihan 02.97.69.28.70

HORAIRES DÉCHETERIE DE KÉRORIEN A CRÉDIN

Jours	Horaires d'hiver (Du 1er Octobre jusqu'au 31 mars)	Horaires d'été (A partir du 1er avril jusqu'au 30 Septembre)
Lundi	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30
Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	De 14 h à 17 h	De 14 h à 18 h 30
Samedi	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@reguiny.com

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51



Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

07/01 – Gilbert LE CALLONNEC, 20 Le Crano, abri de jardin

22/01 – Pierre-Yves LE CLAINCHE, 15 Rue Pasteur, pergola

04/02 – Véronique COCOUAL, 7 Chemin de Kerbellec, création d'une piscine

09/02 – Pascale DONNADIEU, 4 La Croix Guillard, installation d'un portail coulissant avec poteaux

18/02 – Sébastien ETORE et Delphine MAHIEUX, 16 Ter Rue des Korrigans, Abri de jardin

23/02 – Emmanuel LE MERCIER, 21 Bis Rue du Beau Soleil, construction d'un mur de soutènement, pose de panneaux grillagés rigides, pose d'un portillon et portail

23/02 – Jean-Paul BOUQUIN, Ruelle de la Fontaine, reconstruction à l'identique après sinistre incendie

23/02 – Simon BARRON, 28 Le Pas du Loup, construction d'un abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

04/01 – Thibault LE TARNEC et Marie LE GUEVEL, Le Pas du Loup, construction d'une maison individuelle

04/01 – Floriane LE TARNEC, 17 Allée des Primevères « Résidence Le Clos Neuf » construction d'une habitation individuelle

22/01 – SCI OPALE, Place de l'Eglise, Déplacement et/ou transformation de dimensions de baies (fenêtres et portes), abaissement du niveau des acrotères de l'extension de 92 cm, modification des teintes et matériaux d'habillage de la façade commerciale

23/02 – Véronique COCOUAL, 7 Chemin de Kerbellec, édification d'un abri « Pool House »

23/02 – Julien et Magali LE CALLONNEC, 3 Le Clos du Verger, construction d'un garage, de deux carports et transformation du garage existant en habitation

PERMIS DE DÉMOLIR DÉLIVRÉS

03/02 – Daniel JEGAT, 20 Rue Guy Ropartz, démolition partielle d'un entrepôt

03/03 – Francis LE ROUX, 4 Rue Lamennais, démolition d'une véranda vétuste

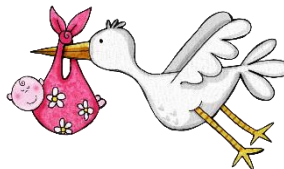
Etat Civil

NAISSANCES

08/01 – Erell HERISSON, Coëtmeur

29/01 - Noah LE TOUX, 5 Rue du Passoué

11/02 – Nathan SENECAI GODARD, 1 Coëtdelé



DÉCÈS

08/01 – Charles AUDDO, 86 ans, domicilié 25 Rue des Moulins

18/01 – Anne Marie CONANEC Veuve LE MOIGNO, 90 ans, Domicile adapté « Le Rayon de Soleil »

26/01 – Anne Marie LE BRIS Veuve PASQUIER, 95 ans (acte de décès transcrit en Mairie de Pleugriffet)

28/01 – Claudine HENRIOT Veuve LECUYER, 85 ans (acte de décès transcrit en Mairie de Pontivy)

08/02 – Fernande LE BOT Veuve LORIC, 89 ans (acte de décès transcrit en Mairie de Pleugriffet)

13/02 – Odette LE BOT Veuve JEGAT, 88 ans (acte de décès transcrit en Mairie de Locminé)

12/02 – Laurent BAYER, 53 ans, domicilié 29 Rue de la Belle Aurore

17/02 – Joséphine LE DOUARIN Veuve LAUNAY, 95 ans (acte transcrit en Mairie de Crédin)

27/02 – Marie Thérèse COURTOIS Veuve ROUILLARD, 77 ans, domiciliée 8 Bel Air

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Jacques LE DOUARIN né le 9 novembre 1936 à Réguiny est décédé à Noyal-Pontivy le 29 décembre 2020

Jean TRÉVALINET né le 4 juillet 1941 à Réguiny est décédé à Guéméné-sur-Scorff le 28 février 2021



L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} décembre 2020, s'est réuni en séance publique à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLIERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 19 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO



1. Présentation de l'étude d'opportunité – Chaufferie bois

Monsieur Sylvain LE HELLEY, Conseiller en Energie Partagée, présente une étude sur l'opportunité d'une chaufferie bois centralisée pour le futur groupe scolaire public et l'actuelle salle omnisports.

Après un état des lieux, il en ressort que la salle omnisports entre dans l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaire « Eco Energie Tertiaire ».

Deux types de chaufferie bois sont présentés : chaufferie à bois déchiqueté et chaufferie granulés.

En conclusion, le recours à une chaufferie bois présente un intérêt technique et environnemental, un coût du combustible plus intéressant, au regard de certains inconvénients tels la maintenance des équipements, l'emprise au sol plus importante et un coût d'investissement important.

Avant toute décision, il est prévu d'effectuer 1 ou 2 visites d'équipements récents et d'interroger le cabinet H3C sur la faisabilité d'une solution de géothermie.

2. Tarifs des services communaux 2021

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, présente les tarifs des différents services communaux.

Il propose de les reconduire comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 et précise que les tarifs du restaurant scolaire, garderie et camping seront revus lors d'une prochaine séance :

Le Conseil Municipal adopte la reconduction des tarifs communaux.

Restaurant scolaire	
Forfait enfant Réguiny	3.35 €
Occasionnel enfant Réguiny	4.35 €
Forfait enfant commune	3.60 €
extérieure	4.70 €
Occasionnel enfant commune	5.30 €
extérieure	
Adulte – Agent communal	
Garderie	
Tarifcation par enfant	0.50 € le ¼ heure
Tout ¼ commencé sera dû	
Activités périscolaires	
A thématique sport	35.00 €
A thématique artistique et culturelle	35.00 €
Aide aux devoirs	50.00 €
Atelier cours d'anglais	

Cimetière	
• Jardin du souvenir	Gratuit
• Cavurne	
20 ans	500.00 €
30 ans	750.00 €
• Columbarium	
20 ans	500.00 €
30 ans	750.00 €
• Caveaux	
2 Places	1300.00 €
4 Places	1750.00 €
• Concessions terrains cimetière	
<u>Parcelle simple</u>	70.00 €
15 ans	100.00 €
30 ans	200.00 €
50 ans	
<u>Parcelle double ou multiple</u>	105.00 €
15 ans	150.00 €
30 ans	300.00 €
50 ans	

Régie photocopies	
<ul style="list-style-type: none"> Particulier 	
Copie noire	0.30 €
Copie couleur	1.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Associations 	
Copie noire	0.05 €
Copie couleur	0.50 €
Espace culturel	
Animations activités manuelles	4.00 €
Atelier scrapbooking	6.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Vente livres 	
Albums BD	1.00 €
Romans	2.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Personnes réguinoises 	
Abonnement individuel livres	10.00 €
Abonnement individuel livres et DVD	18.00 €
Abonnement familial livres	20.00 €
Abonnement familial livres et DVD	30.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Personnes extérieures 	
Abonnement individuel livres	15.00 €
Abonnement individuel livres et DVD	25.00 €
Abonnement familial livres	30.00 €
Abonnement livres et DVD	40.00 €
Conseil Municipal des Jeunes	
Animations ou activités tarif 1	1.00 €
Animations ou activités tarif 2	2.00 €
Animations ou activités tarif 3	4.00 €



Centre de Loisirs Sans Hébergement	
<ul style="list-style-type: none"> Mercredis et petits vacances scolaires 	
Journée avec repas	
➤ Tarif 1 (QF < 600)	10.50 €
➤ Tarif 2 (600 < QF < 1000)	12.00 €
➤ Tarif 3 (QF > 1000)	14.00 €
➤ Tarif 4 (communes extérieures)	16.00 €
½ journée sans repas	
➤ Tarif 1 (QF < 600)	5.00 €
➤ Tarif 2 (600 < QF < 1000)	6.00 €
➤ Tarif 3 (QF > 1000)	7.00 €
➤ Tarif 4 (communes extérieures)	8.60 €
½ journée avec repas	
➤ Tarif 1 (QF < 600)	8.40 €
➤ Tarif 2 (600 < QF < 1000)	9.40 €
➤ Tarif 3 (QF > 1000)	10.40 €
➤ Tarif 4 (communes extérieures)	12.00 €
Sortie ½ journée	En fonction de l'activité
Sortie journée	En fonction de l'activité
Garderie	2 €/heure (0.50 € par tranche de 15 min)
Pass'port	En fonction de l'activité
Stage sport et loisirs créatifs	En fonction de l'activité
<ul style="list-style-type: none"> Vacances scolaires 	
Semaine de 4 jours	
➤ Tarif 1 (QF < 600)	40.00 €
➤ Tarif 2 (600 < QF < 1000)	46.00 €
➤ Tarif 3 (QF > 1000)	55.00 €
➤ Tarif 4 (communes extérieures)	63.00 €
Semaine de 5 jours	
➤ Tarif 1 (QF < 600)	45.00 €
➤ Tarif 2 (600 < QF < 1000)	55.00 €
➤ Tarif 3 (QF > 1000)	60.00 €
➤ Tarif 4 (communes extérieures)	72.00 €
Garderie	2 €/heure (0.50 € par tranche de 15 min)
Camps	Application du quotient familial en fonction du lieu et des activités



3. Résultat appel à projets sur devenir ancienne caserne des pompiers

Suite à l'appel à projets pour le devenir de l'ancienne caserne des pompiers, de nombreuses idées ont émergées. Certaines thématiques comme la culture et le sport sont les plus citées avec des propositions telles la délocalisation de l'espace culturel, la création d'une salle de musculation et fitness...

Dans l'attente d'une prise de décision sur le projet à mener, il est proposé de mettre provisoirement le bâtiment à disposition des associations, de la collectivité ou même d'entrepreneurs qui seraient à la recherche d'un lieu de stockage pour leur activité. Il est également suggéré de solliciter une école d'architecture pour soumission d'idées sur les projets réalisables.

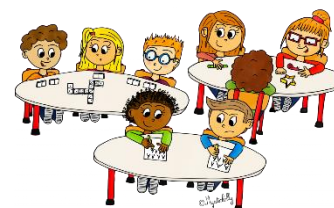
4. Admission en non-valeur

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, présente un état d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Pontivy. Il propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres d'un montant de 853,60 €. Le Conseil Municipal accepte.

5. Participation des communes extérieures – frais de fonctionnement école publique

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, informe qu'une participation aux frais de fonctionnement sera demandée aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école publique.

- Le coût se répartit comme suit :
- Coût /élève maternelle : 1 028,68 €
 - Coût/élève élémentaire : 311,78 €



De ce fait, les participations suivantes seront demandées :

	Coût élève	Radenac		Pleugriffet		St Allouestre	
		Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Elève maternelle	1 028,68 €	7	7 200,76 €	2	2 057,36 €		
Elève élémentaire	311,78 €	7	2 182,46 €	2	623,56 €	1	311,78 €
TOTAL		14	9 383,22 €	4	2 680,92 €	1	311,78 €

Le Conseil Municipal valide.

6. Contrat association OGEC

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que la participation financière versée à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur de Régigny pour l'ensemble des élèves de la commune, est désormais calculée à partir du coût d'un élève scolarisé dans le public. La participation pour l'année en cours s'élève à 71 264,76 € :

Classes	Effectifs	Coût/élève	Total
Maternelle	42	1 028,68 €	43 204,56 €
Elémentaire	90	311,78 €	28 060,20 €
	Montant participation		71 264,76 €

Le Conseil Municipal approuve.

7. Consultation ravalement mairie

Monsieur Thierry LE STRAT, adjoint, présente les propositions des trois entreprises consultées :

- Atelier de Damien 16 841,70 € TTC
- Joannic Philippe 16 164,52 € TTC
- Bihouée Nicolas 16 386,58 € TTC

La proposition de l'entreprise Philippe Joannic est retenue.



8. Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales consiste à définir les solutions techniques à mettre en place pour permettre la bonne gestion des eaux pluviales et ainsi prévenir les risques d'inondations et de pollutions du milieu récepteur.

C'est un document règlementaire opposable à tout nouvel aménagement ou construction, qu'il soit public ou privé. Il s'applique lors de la réalisation d'un projet impactant le ruissellement des eaux pluviales, qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle, d'extension de construction existante, de déconstruction / reconstruction.

Le projet de zonage Eaux Pluviales, après arrêt par délibération au Conseil Municipal du 28 mai 2019, a été soumis à enquête publique du 7 septembre au 9 octobre 2020, lors d'une enquête publique commune avec le PLUi.

Le commissaire-enquêteur a ensuite émis, le 5 novembre 2020, un avis favorable au projet de zonage avec pour seule recommandation de rédiger plus clairement les prescriptions n°1 et n°2 en particulier pour les OAP.

Le Conseil Municipal approuve le projet de plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales.

9. Linéaire voirie communale

Monsieur Thierry LE STRAT, adjoint, informe que le linéaire de la voirie communale a été actualisé.

Les derniers lotissements à savoir Résidence du Clos du Verger, Résidence de la Gare, Résidence les Bruyères et Résidence le Clos Neuf ont été ajoutés.

Après ce recensement, la longueur de la voirie communale passe de 69 252 ml à 71 181 ml.

10. Groupement de voiries 2021-2023

Le service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux a été créé en 2015 pour une durée de 6 ans.

Cette convention arrive à son terme le 28 février 2021.

Afin d'organiser la continuité de ce service commun, Il convient de se positionner sur la reconduction ou non de notre adhésion.

Par ailleurs, la commune fait partie du groupement de commandes pour les travaux annuels d'entretien des voiries, englobant les communes de Gueltas, Radenac, Régigny, Rohan et Saint-Gonnéry.

La convention d'une durée de 3 ans arrive à échéance et les services de Pontivy Communauté souhaitent connaître la position de chaque commune sur leur engagement pour trois années supplémentaires (années 2021 à 2023).

La commission travaux propose de reconduire la mission ATESAT mais estime qu'il serait plus intéressant de sortir du groupement de commandes voiries : le choix du groupement ne satisfait pas nécessairement l'intérêt individuel des communes. Par ailleurs, cette décision de ne plus adhérer au groupement de commandes permettra d'avoir un contact direct avec les entreprises et de permettre aux plus petites d'entre elles de répondre plus facilement aux appels d'offres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La reconduction de l'adhésion au service commune d'assistance technique et administrative (ATESAT)
- Le retrait de la commune du groupement de commande pour les travaux annuels d'entretien des voiries.

11. Convention mutuelle communale

Madame Sophie CAILLÈRE, adjointe, informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite s'engager dans une démarche dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous, via la mise en place d'une mutuelle de santé communale.

L'idée est de permettre aux habitants de Régigny d'avoir accès à une complémentaire santé adaptée à leur situation, tout en bénéficiant d'un tarif avantageux, sans questionnaire médical ni limite d'âge.

Les administrés auront le choix entre 3 formules.

Cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale puisqu'elle n'intervient pas dans les contrats signés entre la mutuelle et les administrés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une mutuelle communale auprès d'Axa pendant une période d'un an.



12. Service commun systèmes d'information : désignation d'un correspondant numérique

Monsieur le Maire informe que Pontivy Communauté, dans le cadre de sa politique de mutualisation des services, a créé un service commun des systèmes d'information.

A cet effet, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant numérique.

M. Cédric JOSSO est désigné correspondant numérique.

13. Bretagne Sud Habitat : vente de logements rue Lamennais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Bretagne Sud Habitat, dans le cadre de la politique sociale de l'accèsion à la propriété, envisage la vente de 2 des 4 pavillons de la résidence Lamennais.

Ces logements seront proposés en priorité aux locataires occupants à un prix de vente minoré.

L'acquéreur devra occuper ce bien à titre de résidence principale pendant un délai de cinq ans.

Par ailleurs, Bretagne Sud Habitat propose également la rétrocession à titre gratuit des voiries et espaces communs de la résidence Lamennais à la Commune.

En contrepartie de l'accord donné pour la vente de ces 2 pavillons, il est demandé à Bretagne Sud Habitat de prévoir la construction de nouveaux logements sociaux sur notre territoire.

Le Conseil Municipal approuve.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 janvier à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLIERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 19 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Wilfried POTEL



1. Présentation du projet de construction d'un groupe scolaire

Monsieur Julien PATARD, architecte au cabinet SABA, présente l'avant-projet de construction d'un groupe scolaire.

Cet avant-projet précède le projet définitif qui permettra le dépôt du permis de construire et le lancement de l'appel d'offres. Le bâtiment sera édifié sur 2 niveaux avec 2 cours. Le niveau haut comprendra 3 salles de classes pour les maternelles et le niveau rez de cour sera consacré aux élémentaires avec 2 salles de classe et 2 ateliers.

L'équipement présentera de hautes qualités environnementales avec l'utilisation de matériaux biosourcés, l'installation d'une toiture végétalisée, la conservation des arbres existants et le projet d'une chaufferie pour une desserte commune des équipements publics adjacents.

Le planning prévisionnel d'exécution des travaux prévoit un commencement en juin 2021 pour une durée d'un an.

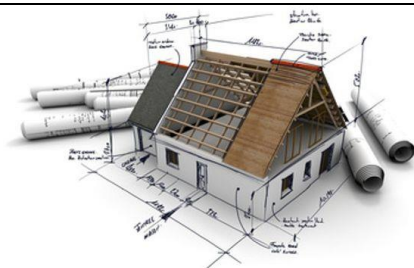
Suite à une interrogation légitime sur la conservation des chênes et des désagréments pouvant en découler (tempête, feuilles, glands...), un expert sera mandaté pour la réalisation d'un diagnostic.

2. Transaction de terrains – Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. Christophe CHAMAILLARD – Lot n° 39 d'une contenance de 562 m²
- M. José TROUVÉ – Lot n°36 d'une contenance de 661 m²

Le Conseil Municipal approuve.



3. Morbihan Energies : rapport d'activité

Monsieur David MICHARD, délégué municipal à Morbihan Energies présente une synthèse du rapport d'activité 2019 qui rappelle leurs missions : réseaux, transition, numérique.

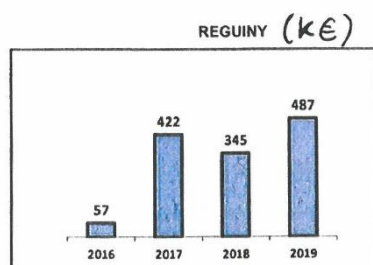
Le Conseil Municipal adopte ce rapport d'activité.

Nombre de clients

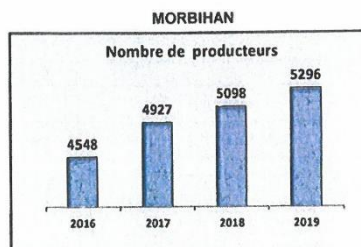
Désignation	MORBIHAN	RÉGUINY
Nombre clients BT (pris en compte pour calcul CMA)	511 822	1 056
Nombre de clients mal alimentés BT (CMA)	3 823	16
Taux clients mal alimentés	0.7 %	1.52 %



Montant des travaux TTC finances par MORBIHAN ÉNERGIES sur les réseaux électriques



Nombre d'installations de production d'électricité décentralisée



4. Personnel communal : primes

• Prime Covid

Cédric JOSSO, adjoint, présente un état du régime indemnitaire versé au personnel communal.

Ce régime indemnitaire appelé « RIFSEEP » comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé annuellement après entretien professionnel.

Suite à l'investissement du personnel pendant la crise sanitaire, il propose de leur attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Cette prime sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet et sera versée au mois de février. Le Conseil Municipal approuve.

• Prime agents contractuels

Les agents contractuels, de par leur statut, ne sont pas concernés par le régime indemnitaire instauré en décembre 2017.

Il est proposé de leur verser une prime au prorata de leur temps de travail soit 400 € pour un temps complet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

5. Demande de subvention DSIL

La commune peut prétendre à des aides de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Il est proposé de déposer pour 2021 une demande pour la construction du groupe scolaire public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ce projet.

6. Camping

Afin de redynamiser la fréquentation du camping, une campagne de communication va être lancée.

Un contact a été pris avec les propriétaires des mobil'homes pour une éventuelle acquisition.

Il convient également de revoir les tarifs pour la saison 2021, en incluant des entrées pour la piscine dans les tarifs des mois de juillet et août. Une discussion est actuellement en cours avec les services de Pontivy Communauté pour en définir les modalités.

Tarifs camping 2021	Juin - Sept	Juillet - Août Avec piscine
Emplacement	4,00 €	4,00 €
Nuitée adultes	3,00 €	5,00 €
Nuitée jeunes (- 12 ans)	2,00 €	3,50 €
Electricité	2,50 €	2,50 €
Chiens	2,00 €	2,00 €
Camping-car (forfait)	10,00 €	10,00 €

Le Conseil Municipal approuve.



Informations Générales

UNE NOUVELLE INSTALLATION À RÉGUINY

Emmanuel Chereul a concrétisé un rêve d'enfant en suivant une formation dans le domaine agricole en comptabilité, gestion et exploitation. Originaire d'Hillion (22), il s'est installé à Réguiny en janvier 2019 avec son épouse Plumeloise. Ils avaient de quoi s'occuper, leur petit garçon ne tardait pas à naître et ils entreprenaient de rénover leur maison, un bien familial qu'ils ont racheté.

Depuis, il a créé la SARL Manu Services et s'est outillé : tracteur nacelle qui monte à 17 m, débroussailleuse/rogneuse de souches, tondeuse... Il propose l'élagage des arbres, l'abattage, le rognage de souches, l'évacuation des déchets ou le broyage mais aussi l'entretien de parcs et jardins, la pose de clôture. On peut lui dire : « J'ai acheté les arbres, les arbustes, vous me les plantez. » Dans quelques temps, il aura du bois de chauffage à vendre.

Emmanuel Chereul réalise des devis gratuits, il travaille du lundi au samedi et en cas d'urgence, le dimanche (grosse intempérie). Il peut intervenir dans un périmètre de 30 à 40 km. Vous pouvez le contacter au 06 47 96 06 72.



INFOS PONTIVY COMMUNAUTÉ

Habitat : **Un seul guichet pour toutes vos questions et démarches**

Recherche de terrain à bâtir, accession dans l'ancien, rénovation énergétique, adaptation du logement, aides financières, voilà quelques raisons pour lesquelles vous pouvez venir vous renseigner au Point Infos Habitat de Pontivy Communauté

Le PIH a pour objectif d'être un service public de proximité dédié aux différentes demandes des particuliers sur l'Habitat. C'est un lieu de conseil, un lieu tiers de confiance, neutre et surtout gratuit.

A ce titre, six acteurs tiennent des permanences :

- **L'ADIL** (Agence départementale d'information sur le logement) : conseils juridiques, droits et devoirs du locataire ou du propriétaire, accession à la propriété...
 - Le lundi sur rendez-vous - tél : 02 97 47 02 30
 - **NOUVEAU**
Action Logement : accompagnement financier des salariés du privé dans l'accès au logement
Les lundis et vendredis sur rendez-vous - tél : 06 35 06 86 54
- **Le CAUE** (Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement) : conseils architecturaux pour tout projet de construction et de rénovation
 - Le mercredi matin sur rendez-vous - tél : 02 97 62 40 90
- **Le CDHAT** (Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires) : opérateur conseil, assistance technique et administrative à tous les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH
 - Le lundi après-midi sur rendez-vous - tél : 02 96 01 51 91



- **Le Conseiller Energie (FAIRE)** : conseils techniques et financiers sur les projets d'amélioration énergétique des logements
 - Sur rendez-vous - tél : 02 97 07 12 98
- **SOLiHA** : opérateur conseil, assistance technique et administrative à tous les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH, opérateur du programme Adaptation des logements à la perte d'autonomie
 - Le lundi matin sur rendez-vous - tél : 02 97 40 96 96

Le Point Infos Habitat est ouvert au public : les lundis, mercredis et vendredis de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Contacts : 02 97 07 12 97 ou infoshabitat@pontivy-communaute.bzh

Site internet : infoshabitat.pontivy-communaute.bzh

DÉMARCHAGE ABUSIF, SOYEZ VIGILANTS !

Le Point Infos Habitat de Pontivy Communauté constate depuis quelques jours une recrudescence du démarchage téléphonique et à domicile d'entreprises proposant des travaux de rénovation énergétique.

Ces entreprises indécates, proposent généralement aux particuliers un bilan énergétique gratuit dans le but d'obtenir une signature sur un devis ou bon de commande pour des travaux à des prix en moyenne deux à trois fois supérieurs aux prix du marché.

La règle pour se protéger est pourtant simple : **ne jamais signer lors de la première visite et prendre le temps de réflexion**. Contrairement à ce que peuvent dire certaines de ces entreprises frauduleuses, les travaux de rénovation énergétique ne sont pas obligatoires et les aides financières ne vont pas

s'envoler.

L'arrivée de **Maprimerénov'** a porté une certaine confusion dans les démarches à entreprendre pour pouvoir obtenir ces aides. **A compter de janvier 2021, les demandes d'aides sont à effectuer avant la signature des devis.**

Il est important de noter que la loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique pour les travaux de rénovation énergétique (isolation, panneaux solaires, pompe à chaleur etc).

En cas de doute, il est préférable de prendre rendez-vous auprès d'un conseiller du Point Infos Habitat de Pontivy Communauté.

Contact : Point Infos Habitat de Pontivy Communauté - Tél : 02 97 07 12 97

Horaires d'ouvertures : lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.



REMORQUE PODIUM

Le podium mobile communautaire est là pour vous !

Pontivy Communauté vient de faire l'acquisition d'un podium roulant. Il sera mis à disposition gratuitement à toutes les associations du territoire.

Il facilitera l'organisation de nombreuses manifestations associatives sur nos 25 communes.

Facile à installer et à démonter, il offre une scène fonctionnelle dotée de projecteurs.

Les groupes musicaux, les enfants des écoles, les acteurs ou autres danseurs s'y expriment en toute sécurité en facilitant le travail des organisateurs.

Les modalités en bref :

L'association doit faire la demande auprès de **sa commune**, laquelle transmet la demande à Pontivy Communauté en remplissant un formulaire de pré-réservation disponible sur le site internet puis une convention de mise à disposition sera établie

La commune se charge de la prise de contact pour l'enlèvement et la restitution, organise le transport et réalise l'état des lieux. À noter que cet équipement n'est pas destiné aux particuliers.

Disponible à partir du 1^{er} janvier 2021

www.pontivy-communaute.bzh



AMÉLIORATION DU TRI

Tri emballage ménager

Pontivy communauté a en charge la collecte des ordures ménagères sur son territoire depuis le 1er janvier 2005.

La collecte sélective des déchets ménagers a été lancée en novembre 2006 avec le déploiement de 450 colonnes de tri (verre, journaux et emballages) et un ramassage des emballages en porte à porte dans le centre-ville de Pontivy.

Cette collecte s'est développée entre les années 2011 et 2014 avec la mise en place de points de regroupement sur le territoire (bacs à couvercle jaune)

En 2007

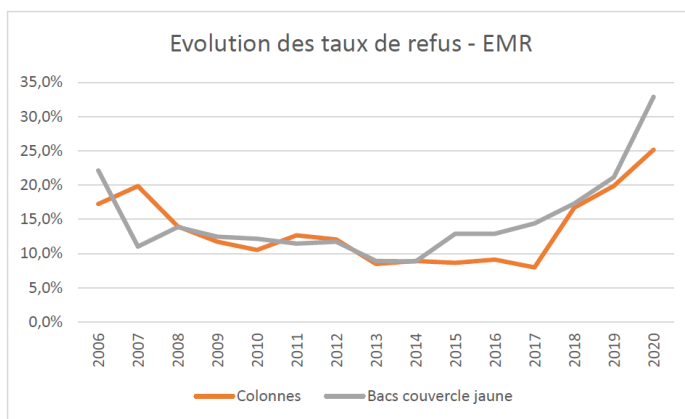
- 242 kg / habitant d'OM
- 253 kg / habitant d'apport en déchèterie
- 6.6 kg / habitant d'emballages avec un taux de refus de 18 % *(ce qui était correct pour un démarrage !)*

En 2019

- 178 kg / habitant d'OM
- 297 kg / habitant d'apport en déchèterie
- 37 kg / habitant d'emballages avec un taux de refus de l'ordre de 21 % *(Un taux de refus qui n'est pas bon, par contre la quantité d'emballages collectés est très bonne)*



Augmentation du taux de refus



Depuis 2017, le taux de refus s'envole : de **13 % à environ 30 % en 2020** ce qui a des conséquences importantes sur le budget de Pontivy Communauté puisque ces erreurs de tri représentent environ **170 000 € pour l'année 2020**.

Il est donc primordial que chaque usager soit **vigilant et respecte les consignes de tri**.

Les principales erreurs de tri sont :

- Les sacs d'ordures ménagères :

Les sacs d'ordures ménagères se mêlent aux emballages, ce qui est catastrophique pour le calcul du refus car ces déchets pèsent lourds sur la balance.

- ✓ **Les ordures ménagères doivent être mises dans les bacs à couvercle vert. Les emballages doivent être mis dans des sacs translucides. Tous les sacs opaques sont considérés comme des refus, même s'ils contiennent des emballages**

- Le verre : bouteilles en verre de tous types

- ✓ **La collecte du verre est réalisée en colonne sur des points d'apport volontaire.**

- Objets en plastique (jouets, couverts, ustensiles, ...)

La filière de recyclage est l'emballage et non la matière plastique.

- ✓ **Ces objets doivent être triés en fonction de leur nature :**

- Les objets qui contiennent une partie électrique, électronique, ... doivent être déposés en DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les déchèteries (jouets, petits électroménagers, ...)

- Les objets en plastique, hors DEEE, de petite taille au regard de la taille d'un bac à ordures ménagères, doivent être déposés en ordures ménagères (Petits objets du quotidien, ustensiles, couverts, ...)

- Le mobilier en plastique, notamment le mobilier de jardin, doit être déposé dans les bennes « mobilier » des déchèteries ;

- Les objets en plastique de grande taille, hors mobilier, doivent être déposés dans la benne tout-venant des déchèteries (grands jouets ne contenant pas d'équipements électriques ou électroniques, ...).

Un **mémo tri** est à votre disposition sur le site internet (www.pontivy-communaute.bzh) et à l'accueil de Pontivy Communauté.



Collecte des emballages / Augmentation des fréquences de collecte

Comme évoqué ci-dessus, la quantité des emballages augmente progressivement depuis sa mise en place en 2006 et nous pouvons nous réjouir.

Jusqu'à présent, le nombre de colonnes et de bacs dédiés à cette collecte était augmenté régulièrement mais malgré cela des débordements sont régulièrement rencontrés.

Il est donc nécessaire **d'adapter la fréquence de collecte de ses déchets.**

Suite à une décision du bureau communautaire de l'ancienne mandature, au 1er janvier 2021 la collecte des colonnes aériennes sur le territoire a été reprise **en régie** de manière **à mieux maîtriser cette collecte et réduire les débordements.**

Par ailleurs le bureau communautaire du 16 janvier 2021, a pris la décision de modifier la fréquence de collecte des bacs jaunes : une collecte de toutes les semaines au lieu de 2 semaines.

Cette nouvelle fréquence va nécessiter **du temps** (environ 1.5 an) pour permettre **des investissements matériels importants et des moyens humains supplémentaires.** Il en découlera **des coûts d'exploitation supplémentaire de l'ordre de 300 000 € par an**, qui s'ajouteront au déficit de 2020. Le conseil communautaire prendra la décision finale.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES FAIT LE BUZZ AVEC UN SPORT SUR LE TRI DES DÉCHETS

>> https://www.youtube.com/watch?v=mVLhCky7fq4&feature=emb_logo

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, les jeunes du Conseil Communautaire des Jeunes de Pontivy Communauté proposent au grand public de découvrir leur spot pour inciter au tri des déchets.

Triez sans se tromper

Pour ce projet, tout commence en août dernier lorsque les jeunes du CCI ont été missionnés par le service prévention des déchets de la collectivité pour réaliser un spot de 30 secondes qui sensibilise le grand public au tri des déchets. Victor Werst, responsable du service constate « *encore trop d'erreurs de tri, il est important de faire attention pour optimiser la collecte, minimiser les refus avec pour objectif final d'alléger la facture à payer par les contribuables. C'est important que les jeunes s'emparent de ce sujet !* ».



De vrais pros devant et derrière la caméra

Encadrés par Lucie Guillaume et la société Lyo Production de Lorient, les jeunes ont d'abord travaillé sur la rédaction du scénario, la préparation du tournage sur septembre, puis le tournage et le montage en octobre novembre. Souvent habitués à se filmer pour leurs stories, là « *c'était différent et beaucoup de travail pour 30 secondes* » témoignent Dounia, Meriam, Solenn, Estéban, Valentin et Manon.

Likez et partagez

Initialement prévu pour une diffusion dans les salles obscures, les jeunes et le service prévention des déchets de Pontivy Communauté s'adaptent au contexte sanitaire pour diffuser le plus largement ce spot.

Vous pourrez donc le retrouver sur les réseaux sociaux et sur le site internet de Pontivy Communauté.

Après un rôle d'acteurs, d'assistants sur le tournage, les jeunes vont à présent endosser le rôle d'ambassadeurs pour faire la promotion de ce spot qui s'adresse aux petits et grands.

Un dernier message : *le tri est la préoccupation de tous et bien trier ce n'est pas si compliqué.*

Le spot est disponible sur le site internet de Pontivy Communauté : www.pontivy-communaute.com, le compte Facebook, et la chaîne You Tube, et le compte Instagram du CCI Contact : Lucie Guillaume, 06 42 19 92 14 – ccj@pontivy-communaute.bzh

LE TRI DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Aziliz et Victor, de Pontivy Communauté vous aident à trier au quotidien à la maison, au travail, en vacances ... dans une vidéo disponible dans la rubrique gestion des déchets sur www.pontivy-communaute.bzh

>> <https://www.pontivy-communaute.bzh/le-tri-des-dechets-sur-le-territoire-de-pontivy-communaute/>

La Vie des Associations

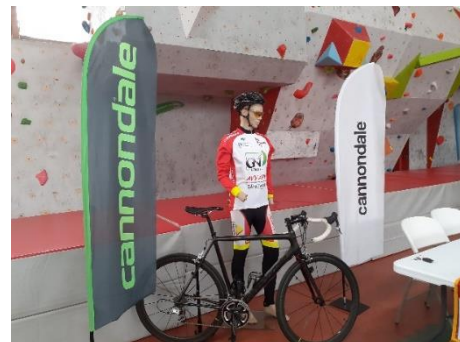
CYCLO CLUB RÉGUINOIS

Le Club Cyclo de Régigny lancera sa saison 2021, **le dimanche 07 mars 2021 à 9 heures.**

L'activité du club est ouverte à tous, plusieurs circuits sont proposés chaque dimanche. L'esprit convivial reste notre priorité.

Toutes les personnes intéressées par cette activité sont les bienvenues.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Stéphane LE CALLONNEC au 06.82.83.61.49.



AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE DE RÉGUINY : Opération « Tous au jardins 2021 »

L'Amicale Laïque vous propose une vente de végétaux et de légumes transformés afin de financer les futurs projets scolaires.

Ces végétaux sont cultivés dans les serres du Lycée Horticole de Saint-Jean-Brévelay et Hennebont.

L'ensemble des plantes sont produites dans le respect de l'environnement et sont certifiées



Vous pouvez retrouver le détail des produits sur le site internet www.boutiquebio56.fr

N'hésitez pas à commander et à déposer votre bon de commande (disponible en Mairie) dans la boîte aux lettres de l'école (juste à l'entrée du parking du foyer) ou à le donner à un élève scolarisé à l'école publique. Le retour du bon de commande est impératif avant le 15 mars 2021. La livraison aura lieu courant mai. Nous vous tiendrons informés de la date exacte par téléphone ou par mail.

Nous vous remercions pour votre participation.

